

La gestion différenciée

La gestion différenciée est un mode de gestion des espaces publics plus respectueux de l'environnement, qui consiste à appliquer une intensité et une nature de soins spécifiques en fonction des espaces de la commune.

La gestion différenciée favorise la biodiversité floristique et faunistique, améliore le cadre de vie des habitants et diversifie les paysages. Elle permet, à la commune, de limiter l'entretien de ses espaces verts, tout en favorisant l'emploi progressif de techniques alternatives afin de stopper l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le 22 juillet 2015, **la loi de transition énergétique pour la croissance verte** est adoptée par l'Assemblée nationale. Elle prévoit, à compter du 1er janvier 2017, la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des voiries, promenades, espaces verts, et forêts.

À partir du 1er janvier 2019, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel, en particulier chez les jardiniers amateurs, seront interdites.

<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

Voir la fiche « **Le Zéro Phyto** » du même classeur, est téléchargeable sur le site internet du CAUE : <http://www.caue62.org/ressources/productions-caue/fiches-attitudes>

Les enjeux de la gestion différenciée



Diversité de plantation sur une ancienne friche



Jardin public avec un entretien régulier et une zone humide aménagée



Tour de village avec une gestion minimale privilégiant le caractère naturel

Dans son **Guide méthodologique de la gestion différenciée**, le CAUE de la Vendée présente ce mode de gestion comme « découlant d'une politique communale » et répondant à différents enjeux.

Enjeux environnementaux : favoriser la biodiversité, limiter les pollutions (intrants, bâches plastiques...), améliorer le confort des usagers (ombrage, qualité de l'air et de l'eau), préserver les ressources naturelles (valoriser les déchets verts, récupérer les eaux de pluie, planter en pleine terre...).

Enjeux culturels : valoriser l'identité communale, révéler les sites patrimoniaux, transmettre les savoir-faire des jardiniers...

Enjeux sociaux : améliorer le cadre de vie des habitants, sensibiliser les usagers aux nouvelles pratiques, favoriser l'autonomie des agents...

Enjeux économiques : optimiser les moyens humains, matériels et financiers, maîtriser les temps de travaux, adapter le matériel (faucheuse, broyeur...)...

Les clés d'une bonne gestion

Initier la démarche

La gestion différenciée entraîne des changements importants dans la perception de l'espace public avec, notamment, une augmentation du taux de végétalisation et une réduction ou suppression de l'usage des pesticides et désherbants.

Il est nécessaire d'**entamer cette nouvelle démarche sur un site pilote** afin d'**amorcer progressivement les changements et que celle-ci soit appropriée par l'ensemble des usagers** (élus, techniciens, habitants).

Avant d'être étendue sur plusieurs secteurs, voire la totalité d'un territoire, **cette démarche nécessite un temps de découverte du site pilote et une formation.**

Des organismes tels que le CAUE, les CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), le PNR (Parc Naturel Régional), les Espaces Naturels Régionaux, Nord Nature Chico Mendès (avec Mission Gestion différenciée)..., ou bien des communes déjà engagées, peuvent vous apporter des conseils et vous accompagner.



Prairie fleurie en entrée de commune pour un espace coloré et dynamique



Prairie fauchée une à deux fois par an, aménagement d'un chemin éphémère

Communiquer auprès des différents publics

Il est essentiel que la démarche soit expliquée dès les premières interventions.

« Il est important de communiquer :

- au sein de l'équipe municipale (élus et agents techniques) ou de l'équipe gestionnaire du site, afin de mettre en place la démarche, de la partager et de la « porter »,
- vers les utilisateurs, habitants et usagers, pour leur faire comprendre pourquoi on modifie l'entretien d'un espace : un espace plus naturel n'est pas un espace « négligé »,
- vers les concepteurs qui vont intervenir sur les sites. » www.zerophyto.fr

De nombreux outils de communication existent et sont facilement mis en place : un petit panneau explicatif, un article dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la commune, une exposition dans le hall de la mairie, une intervention en milieu scolaire... Les occasions sont nombreuses et les événements multiples autour de l'environnement ou des végétaux : la semaine du développement durable, le festival de l'arbre, les fêtes des jardins, les trocs aux plantes...



Pancarte d'information sur une action communale



Hôtel à insectes et panneau explicatif dans un espace naturel



Communication sur la gestion différenciée dans le site internet de la commune

Élaboration du plan de gestion

Après la première phase d'expérimentation, la démarche de gestion différenciée peut être développée dans d'autres secteurs de la commune, voire sur la totalité de votre territoire. Pour y parvenir, il est essentiel de **mettre en place un plan de gestion qui vous permet de prendre en compte les différents enjeux de chaque espace et d'y appliquer une gestion particulière**, grâce à une classification propre à chaque commune.

Analyse de l'état initial

L'état initial permet d'inventorier les différents espaces verts de la commune, afin d'en avoir une connaissance fine et de les entretenir de manière optimale.

Cette étape doit reprendre, sous forme de tableau par exemple, **un inventaire quantitatif, pour connaître les surfaces à entretenir** (localisation, superficie, faune, flore, habitats, les tâches d'entretien, le matériel utilisé et la fréquence) **et un inventaire qualitatif, pour comprendre les caractéristiques de chaque site** (fréquentation, qualité paysagère, historique, environnementale ou touristique, usages, problématiques).

Les différents espaces sont classés par typologie (parc, place verte ou jardin, abords de bâtiment public, accotement, sport et aire de loisirs, cimetière, espace naturel, jardins familiaux...).

Ce tableau doit permettre à votre commune de définir des objectifs à atteindre pour chaque espace et d'y appliquer une gestion appropriée (fréquence, matériel utilisé, personnel concerné).

Les objectifs sont les garants d'une démarche et d'une vision globale portées et validées par les élus.



Plantations spécifiques dans des bacs d'orangerie devant la mairie



Création de parterres de prairie fleurie pour limiter la tonte (coût et temps) et favoriser la biodiversité



Place verte, tonte régulière et taille douce des arbres



« Coulée verte » : espace naturel et tonte régulière le long du cheminement



Végétation locale entretenue autour de l'aire de jeux. Taille régulière de la haie séparative

La mise en place d'une classification

Chaque collectivité crée sa propre classification. Un code qualité, défini par rapport à l'état initial, est attribué à chaque site. Il met en évidence la nature des tâches d'entretien à réaliser, leur fréquence et le protocole à suivre.

Voici un exemple de classement :

Code 1 : les espaces horticoles et lieux de prestige

(abords de mairie ou église, placette, centre-ville).

Entretien : Pelouse tondu 30 à 40 fois par an, avec évacuation, découpe de gazon, utilisation de paillage biodégradable, massifs arbustifs, de vivaces et graminées.

Code 2 : les espaces jardinés entretenus régulièrement (accotements de rues, aire de jeux, parcs...).

Entretien : Pelouse tondu 15 à 25 fois par an avec évacuation, découpe de gazon, utilisation de paillage biodégradable, massifs arbustifs, de vivaces et grainées.

Code 3 : les espaces rustiques à la conception plus libre et naturelle, ne nécessitant pas d'engrais, ni traitement, ni arrosage (liaison douce, coulée verte, zone d'activité, bassin d'orage...).

Entretien : Tonte 5 à 10 fois par an avec évacuation, sans découpe, ni finition débroussailleuse.

Code 4 : les espaces naturels où la nature se développe librement. L'intervention des jardiniers est minimale (bords de rivières, zone humide, bois, sentier de randonnée...).

Entretien : Pelouse et prairie, 2 à 3 fauches par an, éco-pâturage, par de désherbage chimique.

Code 5 : les espaces spécifiques (cimetières et stades).

Entretien

Cimetière : allées enherbées, plantations entre les tombes...

Stade : désherbage anti-germinatif ciblé, scarification, arrosage...



Fleurissement horticole devant la mairie : entretien important et régulier



Jardin public : tonte rase régulière et taille douce des arbres



Espace rustique à l'aspect naturel : tonte, voire fauche



Espace naturel : entretien minimal, nettoyage des chemins et taille légère des végétaux



Cimetière : taille et tonte régulières, désherbage mécanique ou chimique sur les schistes